

deuxième degré option Basket-ball

RNCP2748 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de basket-ball exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique de basket-ball dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il encadre et manage une équipe de joueurs en compétition de niveau national et international, tant dans les catégories jeunes que dans les catégories seniors.

Il détecte et sélectionne un joueur au sein des structures de détection et de perfectionnement mises en place par la FFBB et par les clubs (pôles espoirs, pôles France, centres fédéraux, centres de formation, etc.)

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation

Il entraîne et forme des joueurs en vue de la participation à la compétition au plus haut niveau.

Il forme des cadres sportifs bénévoles et/ou professionnels qui ont vocation à initier, animer et entraîner les joueurs et les équipes évoluant dans les championnats amateurs et professionnels de la FFBB.

Il participe à la formation et à l'évaluation des candidats au BEES 1er et 2ème degré de basket-ball.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il collabore aux choix politiques et financiers de la structure.

Il participe à la construction et à l'organisation du projet de la structure.

Il coordonne le secteur technique de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Organiser un suivi psychologique et mental de l'équipe.

Impulser une dynamique de groupe, de collectif.

Optimiser et sécuriser l'approche individuelle et collective de la compétition.

Evaluer la performance individuelle et collective.

2

Analyser des points forts et faibles des équipes adverses - scouting (vidéo, observations des équipes, renseignement, etc.)

Définir une cohérence technique et tactique du collectif et veiller à sa mise en œuvre.

Définir une planification cohérente saison/carrière.

Optimiser le rendement et l'efficacité du groupe en fonction des points supposés forts des éléments qui le composent.

Utiliser les outils d'évaluation à disposition (statistiques, observation, etc.) dans le cadre de la programmation de l'entraînement.

Mobiliser des outils d'évaluation pour détecter un potentiel et/ou un joueur et organiser un suivi personnalisé.

Préparer une progression permettant d'atteindre le haut niveau.

Identifier le profil le mieux adapté à l'évolution future du joueur et adapter des contenus d'entraînement en adéquation.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'entraînement du joueur et du collectif.

Repérer les besoins en formation, accompagner les éducateurs en formation et les itinéraires d'évolution.

Concevoir, conduire et évaluer un programme de formation en relation avec les besoins des cadres sportifs.

Intervenir en formation initiale (diplômes fédéraux) des éducateurs bénévoles.

3

Proposer un projet cohérent en intégrant les contraintes de l'environnement social, institutionnel et économique.

Définir un projet sportif qui respecte les contraintes sportives et fédérales.

Proposer des projets répondant aux besoins des pratiquants.

Evaluer et rendre compte de son action.

Définir une cohérence technique au sein de la structure et veiller à sa mise en œuvre.

Identifier les compétences de chacun des membres de l'équipe technique et leur confier des tâches adaptées.

Mettre en œuvre un relationnel cohésif tant sur le plan opératoire que social.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de basket-ball Conseiller territorial des APS (sur concours).
Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option basket-ball, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option basket-ball, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option basket-ball.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2748/>